

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Article D 2224-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Décret n°2015-1827 du 30
décembre 2015

**Communauté de Communes
de la Dombes**

100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
www.ccdombes.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

Sommaire

1	LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	5
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2	LA COMPETENCE DECHETS	6
1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	6
2	FAITS MARQUANTS 2019	8
3	INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE	9
3.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	9
3.2	LA COLLECTE SELECTIVE.....	9
3.3	LES DECHETERIES.....	10
3.4	L'AMIANTE.....	14
3.5	LE REEMPLOI	14
3.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)	15
4	INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT.....	15
4.1	LE TRI-MECANO-BIOLOGIQUE (OVADE).....	15
4.1	LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	15
4.2	LA VALORISATION MATIERE.....	15
4.3	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE).....	16
4.4	LE REEMPLOI	16
4.5	L'ENFOUISSEMENT.....	17
5	EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	18
5.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS.....	18
5.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE.....	18
5.3	TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES DECHETS	19
6	LA GESTION DU PASSIF	20
6.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE).....	20
6.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX)	20
7	INDICATEURS FINANCIERS.....	21
7.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	21
7.2	FINANCEMENT DU SERVICE	21
7.3	ETUDE DES COUTS 2019 SELON LA METHODE « « COMPTACOUT »	22
7.4	SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019	23
8	ACTIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION	24
8.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.....	24
8.2	LES ACTIONS DE COMMUNICATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC.....	25

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Liste des communes et population 2019	5
Tableau 2 : Evolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées.....	9
Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté	9
Tableau 4 : Evolution des quantités d’EM et de JRM collectés	10
Tableau 5 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne	10
Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont.....	11
Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes	11
Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy	11
Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2019	12
Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie	12
Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets.....	13
Tableau 12 : Evolution des quantités d’amiante	14
Tableau 13 : Evolution des quantités d’objets collectées dans le cadre du réemploi	14
Tableau 14 : Evolution des TLC collectés.....	15
Tableau 15 : Filières de valorisation	16
Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an).....	18
Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)	18
Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)	18
Tableau 19 : Taux de valorisation 2019 (hors gravats).....	19
Tableau 20 : Modalités d’exploitation du service Déchets en 2019	21
Tableau 21 : Situation de clôture du Budget Annexe Déchets pour l’exercice 2019	23

Liste des figures :

Figure 1 : Carte d’implantation des déchèteries en 2019	7
Figure 2 : Coût aidé 2019 en € TTC par type de collecte et par habitant.....	22

1 LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Dombes (CCD) regroupe 36 communes représentant 38 195 habitants (population INSEE municipale 01/01/2019) soit une augmentation de 0,76% par rapport à la population 2018.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale (INSEE 01/01/2019)	Densité (hab./km ²)
Baneins	596	66
Birieux	285	18
Bouligneux	319	11
Chalamont	2 406	73
Chaneins	898	68
Châtenay	333	22
Châtillon-la-Palud	1 574	112
Châtillon-sur-Chalaronne	4 886	276
Condeissiat	825	38
Crans	263	20
Dompierre-sur-Chalaronne	431	87
L'Abergement-Clémenciat	767	48
La Chapelle-du-Châtelard	387	28
Lapeyrouse	324	17
Le Plantay	553	27
Marlieux	1 068	61
Mionnay	2 132	109
Monthieux	648	61
Neuville-Les-Dames	1 505	56
Relevant	463	38
Romans	594	27
Saint-André-de-Corcy	3 241	145
Saint-André-le-Bouchoux	384	39
Saint-Georges-sur-Renon	284	39
Saint-Germain-sur-Renon	219	15
Saint-Marcel	235	116
Saint-Nizier-le-Désert	1 303	36
Saint-Paul-de-Varax	914	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 502	44
Sainte-Olive	1 822	39
Sandrans	526	18
Sulignat	577	52
Valeins	131	31
Versailleux	421	21
Villars-les-Dombes	4 628	180
Villette-sur-Ain	751	36
36 communes	38 195 habitants	60 hab./km²

Tableau 1 : Liste des communes et population 2019

1.2 La compétence Déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la Communauté de Communes de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte par le biais du Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

1.3 L'organisation du service

La compétence déchets est mise en œuvre par le Service Environnement de la Communauté de Communes constitué de 16 agents répartis selon les activités suivantes :

- La gestion générale du service (1 personne),
- Le service administratif (4 personnes),
- Le service collecte des déchets ménagers (3 personnes),
- Le service déchèteries (8 personnes).

Les vice-présidents à la Gestion des déchets pour le mandat actuel sont :

- Michel JACQUARD, vice-président en charge des collectes, du financement et de la communication,
- Christophe MONIER, vice-président en charge du suivi des déchèteries, du développement durable, de l'économie circulaire et des relations avec le syndicat de traitement ORGANOM.

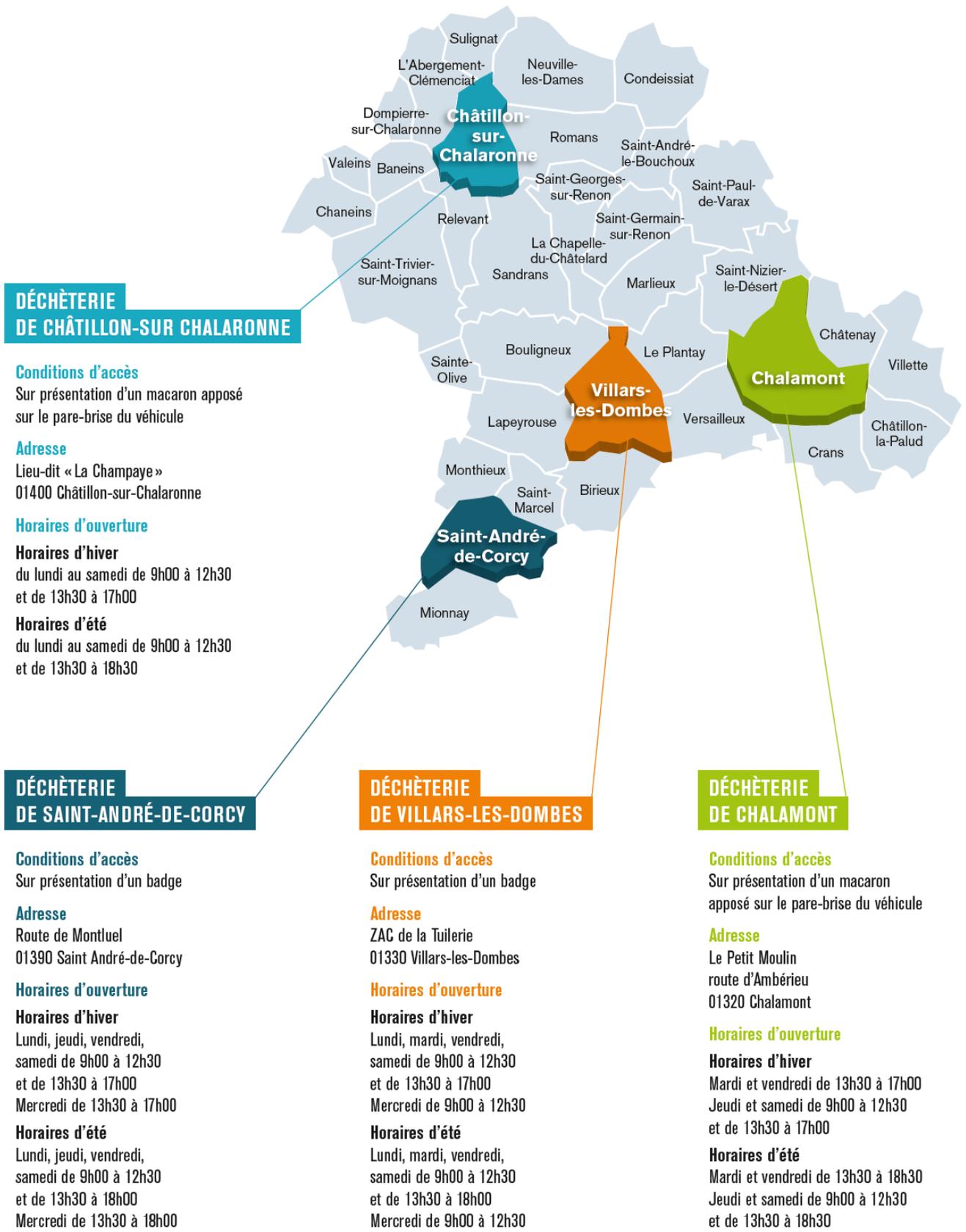
Une commission Environnement constituée d'élus communautaires et municipaux se réunit régulièrement afin de travailler sur les dossiers afférents au service Environnement.

1.4 Les équipements communautaires

La CCD dispose de :

- quatre déchèteries situées à Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes (cf. carte).
- un bâtiment de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.



DÉCHÈTERIE DE CHÂTILLON-SUR CHALARONNE

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

Adresse
 Lieu-dit « La Champaye »
 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 17h00
Horaires d'été
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 18h30

DÉCHÈTERIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un badge

Adresse
 Route de Montluel
 01390 Saint André-de-Corcy

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 Lundi, jeudi, vendredi,
 samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 17h00
 Mercredi de 13h30 à 17h00
Horaires d'été
 Lundi, jeudi, vendredi,
 samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi de 13h30 à 18h00

DÉCHÈTERIE DE VILLARS-LES-DOBES

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un badge

Adresse
 ZAC de la Tuilerie
 01330 Villars-les-Dombes

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 Lundi, mardi, vendredi,
 samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 17h00
 Mercredi de 9h00 à 12h30
Horaires d'été
 Lundi, mardi, vendredi,
 samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi de 9h00 à 12h30

DÉCHÈTERIE DE CHALAMONT

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

Adresse
 Le Petit Moulin
 route d'Ambérieu
 01320 Chalamont

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 Mardi et vendredi de 13h30 à 17h00
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 17h00
Horaires d'été
 Mardi et vendredi de 13h30 à 18h30
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30
 et de 13h30 à 18h30

Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries en 2019

2 FAITS MARQUANTS 2019

Janvier 2019

- Délibération sur le choix du mode de financement du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) : suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et instauration de la Redevance Incitative (RI) sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2021.

Mai 2019

- Marché de prestations de service pour la collecte du verre (titulaire : GUERIN, durée : 2 ans, montant estimatif du marché : 160 000 € HT).

Juin 2019

- Mise en service du site internet www.monservicedechets.com.
- Marché de communication (titulaire TV and Co ; durée : 2 ans, montant maximum : 70 000 € HT).
- Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Eco DDS.
- Attribution d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en en place de la Redevance Incitative (montant subvention maximum : 406 000 €).
- Attribution d'une subvention de l'ADEME pour la mise en en place de la Redevance Incitative (montant subvention : 159 317,40 €).

Juillet 2019

- Convention avec l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs du Rhône pour développer un atelier de restauration de cycles.
- Avenant au marché de collecte des ordures ménagères relatif à l'équipement des bennes à ordures ménagères d'un système d'identification et de pesée (titulaire : SUEZ, montant : 33 071 €HT/an soit 5,53% du montant du marché initial).
- Marché de prestations de service pour l'enquête de dotation, la fourniture et la livraison de bacs, la création d'un fichier de redevables » (titulaire : SULO).
- Marché de prestation de service pour la fourniture et la livraison de bacs de collecte des déchets (titulaire : SULO, durée : 2 ans).
- Création de deux postes pour la gestion de la redevance incitative.

Octobre 2019

- Organisation de trois réunions publiques sur la mise en place de la redevance incitative (Marlieux, Chalamont, Mionnay).

Novembre 2019

- Organisation de quatre réunions publiques sur la mise en place de la redevance incitative (Saint Nizier-le-Désert, Châtillon-la-Palud, Saint Paul-de-Varax, Saint André-de-Corcy).

Octobre 2019

- Organisation de deux réunions publiques sur la mise en place de la redevance incitative (Saint Marcel-en-Dombes, Villars-les-Dombes).

Décembre 2019

- Approbation du règlement de collecte.

3 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

3.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte une fois par semaine. La partie agglomérée de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).
La collecte s'effectue uniquement en bacs.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).
La collecte s'effectue en bacs ou en sacs.

En 2019, 6 031 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 158 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2019 est en diminution de 1% par rapport à celui constaté en 2018.

	2017	2018	2019
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t
	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

3.2 La collecte sélective

3.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux 129 points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Guérin.

En 2019, 1 696 tonnes de verre, représentant un ratio de 44 kg/hab. (augmentation de 4% par rapport à 2018), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2017	2018	2019
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t
	40 kg/hab.	43 kg/hab.	44 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté

3.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines

La collecte sélective des emballages ménagers (EM) et des journaux/revues/magazines (JRM) s'effectue en :

- apport volontaire pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

37 points de recyclage (125 colonnes : 83 pour les EM et 42 pour les JRM) sont répartis sur les 15 communes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société SUEZ Environnement.

- porte-à-porte pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).

La collecte s'effectue en bacs avec couvercle jaune ou en sacs jaunes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Suez Environnement.

En 2019, 1 968 tonnes d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 52 kg/hab. (augmentation de 1% par rapport à 2018), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'aux centres de tri.

Le taux de refus de tri était de 15 % pour 2019.

	2017	2018	2019
Collecte sélective hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t
	49 kg/hab.	51 kg/hab.	52 kg/hab.

Tableau 4 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés

3.3 Les déchèteries

3.3.1 Conditions d'accès et horaires d'ouverture

Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Lieu-dit « La Champaye » - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Déchèterie de Chalamont

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Le Petit Moulin – Route d’Ambérieu - 01320 Chalamont

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont

Déchèterie de Villars-les-Dombes

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d’été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes

Déchèterie de Saint-André-de-Corcy

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy

3.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur	Villars les	Saint André de
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier (filière Ecomobilier)	non	oui	oui	non
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Films plastiques	non	non	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies, ...)	oui	oui	oui	oui

Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2019

3.3.3 Tonnages collectés

En 2019, 13 983 tonnes de déchets, représentant un ratio de 366 kg/hab. (augmentation de 7% par rapport à 2018), ont été collectées dans les quatre déchèteries du territoire de la CCD et transportées vers les filières de valorisation et traitement.

	2017*	2018	2019	Evolution 2018/2019
Déchèteries	10 142 t	12 945 t	13 983 t	
	270 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	+ 7%
Chalamont**	900 t	1 733 t	1 833 t	+ 6%
Saint André-de-Corcy	2 169 t	2 759 t	3 183 t	+ 15%
Villars les Dombes	2 345 t	2 817 t	2 895 t	+ 3%
Châtillon-sur-Chalaronne	4 727 t	5 626 t	6 072 t	+ 8%

Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie

** Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

Détail des déchets collectés (hors filière réemploi)	2017*	2018	2019	Evolution entre 2018 et 2019
Bois en mélange	1 216 t	1 941 t	1 977 t	
	32 kg/hab.	51 kg/hab.	52 kg/hab.	+ 1%
Mobilier (filiale Ecomobilier)	95 t	209 t	418 t	
	3 kg/hab.	6 kg/hab.	11 kg/hab.	+ 99%
Encombrants	1 490 t	1 626 t	1 736 t	
	40 kg/hab.	43 kg/hab.	45 kg/hab.	+ 6%
Cartons	345 t	333 t	387 t	
	9 kg/hab.	9 kg/hab.	10 kg/hab.	+ 15%
Déchets verts	2 963 t	3 749 t	3 970 t	
	79 kg/hab.	99 kg/hab.	104 kg/hab.	+ 5%
Métaux	470 t	535 t	567 t	
	12 kg/hab.	14 kg/hab.	15 kg/hab.	+ 5%
Films plastiques	24 t	13 t	24 t	
	0,6 kg/hab.	0,3kg/hab.	0,6 kg/hab.	+ 84%
Gravats	2 573 t	3 280 t	3 498 t	
	68 kg/hab.	87 kg/hab.	92 kg/hab.	+ 6%
Plâtre	403 t	589 t	630 t	
	11 kg/hab.	16 kg/hab.	16 kg/hab.	+ 6%
Pneus	67 t	109 t	114 t	
	2 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	+ 18%
PVC	17 t	22 t	40 t	
	0,45 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	+ 78%
Menuiseries PVC		7 t	9 t	
		0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.	+ 35%
Huiles végétales		4 t	5 t	
		0,1 kg/hab.	0,1 kg/hab.	+ 13%
Huiles moteur		17 t	18 t	
		0,4 kg/hab.	0,5 kg/hab.	+ 1%
Lampes à économie d'énergie et néons	3 t	1 t	1 t	
	0,07 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,02 kg/hab.	
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	0,14 t	0,10 t	0,08 t	
	0,004 kg/hab.	0,003 kg/hab.	0,002 kg/hab.	
Piles	2,3 t	3,6 t	4,1 t	
	0,06 kg/hab.	0,10 kg/hab.	0,11 kg/hab.	+ 11%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	374 t	393 t	431 t	
	10 kg/hab.	10 kg/hab.	11 kg/hab.	+ 9%
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS - peintures, colles, ...)	100 t	104 t	154 t	
	3 kg/hab.	3 kg/hab.	4 kg/hab.	+ 47%

Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets

* Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

3.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2019, 13 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

	2017	2018	2019
Amiante	33 t	10 t	13 t
	1 kg/hab.	0,26 kg/hab.	0,33 kg/hab.

Tableau 12 : Evolution des quantités d'amiante

3.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 4.4.

En 2019, 35 tonnes d'objets ont été collectées dans les déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes puis transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2017	2018	2019
Réemploi	40 t	30 t	35 t
	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.

Tableau 13 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

3.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2019, 185 tonnes de Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 41 points de collecte recensés par l'éco-organisme Eco-TLC.

	2017	2018	2019
Textiles, linges de maison, chaussures	187 t	203 t	185 t
	5 kg/hab.	5,3 kg/hab	4,8 kg/hab.

Tableau 14 : Evolution des TLC collectés

4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

4.1 Le Tri-mécano-biologique (OVADE)

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2019, **6 031 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la CCD** ont été valorisées par l'usine OVADE.

4.1 La valorisation énergétique

En 2019, le traitement des déchets par valorisation énergétique, a concerné **2 131 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **154 tonnes de déchets ménagers spéciaux**, valorisées en usines de valorisation énergétique spécifiques.
- **1 977 tonnes de bois** valorisées en cimenterie.

4.2 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

La valorisation matière a concerné **5 645 tonnes** en 2019 réparties comme suit:

- 1 968 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/revues/magazines,
- 1 696 tonnes de verre,
- 567 tonnes de métaux des déchèteries,
- 431 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- 387 tonnes de carton,
- 418 tonnes de mobilier,
- 114 tonne de pneus,
- 24 tonne de films plastiques,
- 40 tonnes de PVC,
- 22 tonnes huiles végétales et moteur,
- 9 tonnes de menuiseries PVC,
- 4 tonnes de piles.

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Consommables informatiques	SRDI
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	DBS
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Métaux de déchèterie	MARCELPOIL TRIGENIUM
Mobilier	ECO MOBILIER
Papiers/journaux/magazines	NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages	VALORPLAST
Pneus	ALIAPUR et DBS
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 15 : Filières de valorisation

4.3 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Montluel et à Ambronay. Ainsi, **3 970 tonnes** de végétaux ont été valorisées en compost respectant la norme NFU44051.

4.4 Le réemploi

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place pour ses déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes, une prestation de recyclerie en partenariat avec TREMLIN.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries.

Cette action s'inscrit :

- ✓ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,

- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- ✓ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Par ailleurs, 41 conteneurs pour la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) sont implantées sur les 36 communes de la CCD.

En 2019, **35 tonnes d'objets et 185 tonnes de Textiles, Linges de maison et chaussures** ont été collectées et transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

4.5 L'enfouissement

En 2019, le traitement des déchets par enfouissement a concerné **5 877 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **1 736 tonnes d'encombrants,**
- **13 tonnes d'amiante,**
- **3 498 tonnes de déchets inertes (gravats)**
- **630 tonnes de déchets de plâtre.**

5 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

5.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2019, 23 911 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 626 kg/hab./an (ou 600 kg/hab./an hors TLC et réemploi).

	2017*	2018	2018	% évolution 2019/2018
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.	-1 %
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	90 kg/hab.	94 kg/hab.	96 kg/hab.	+3 %
Déchèterie	269 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	+7 %
TOTAL hors TLC et réemploi	515 kg/hab.	595 kg/hab.	620 kg/hab.	+4 %
TLC et réemploi	6 kg/hab.	6 kg/hab.	5 kg/hab.	-10 %
TOTAL avec TLC et réemploi	522 kg/hab.	601 kg/hab.	626 kg/hab.	+4 %

Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

	2017*	2018	2019
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t
Collecte sélective en PAP hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t
Déchèteries	10 142 t	12 935 t	13 983 t
Amiante	33 t	10 t	13 t
TLC	187 t	203 t	185 t
Réemploi	40 t	30 t	35 t
TOTAL	19 669 t	22 792 t	23 911 t

Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

* Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

5.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2019	Ain 2018*	Région AURA 2018*
Ordures ménagères résiduelles	158 kg/hab.	190 kg/hab.	233 kg/hab.
Fraction fermentescible	/	/	21 kg/hab.
Collecte sélective (EM/JRM)	52 kg/hab.	47 kg/hab.	46 kg/hab.
Verre	44 kg/hab.	36 kg/hab.	32 kg/hab.
Déchèterie	366 kg/hab.	262 kg/hab.	231 kg/hab.
TOTAL	620 kg/hab.	535 kg/hab.	563 kg/hab.

Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

**Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

5.3 Taux de valorisation matière et énergétique des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés (hors gravats).

Pour l'année 2019, le taux de valorisation global des déchets est de **88 %**.

A titre indicatif, le taux de valorisation dans le département de l'Ain était de 84% en 2018 (source : SINDRA).

	2019
TMB-méthanisation	6 031 t
valorisation énergétique	2 131 t
valorisation matière	5 645 t
valorisation organique	3 970 t
réemploi	220 t
sous-total valorisation	17 997 t
Taux de valorisation	88 %
enfouissement	2 379 t
Taux d'enfouissement	12 %

Tableau 19 : Taux de valorisation 2019 (hors gravats)

6 LA GESTION DU PASSIF

6.1 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides. La dernière campagne d'analyses a été réalisée en 2019. De nouveaux contrôles sont programmés pour 2018

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024). En 2019, 4 500 euros ont été versés par la CCD au titre des intérêts d'emprunt.

6.2 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030). A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2019 à 55 000 € TTC.

7 INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie Communes : Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins
	Prestation de service (SUEZ Environnement) Communes : Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Sainte-Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain
Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants	Délégation (ORGANOM)
Collecte sélective du verre	Prestation de service (GUERIN SA)
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en apport volontaire	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Collecte sélective multi matériaux en porte-à-porte	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (VEOLIA)
Déchèteries	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Trigénium et Triadis Services)

Tableau 20 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2019

7.2 Financement du service

En 2019, le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été principalement financé par :

- La TEOM à un taux de 12,35% sur les 8 communes de l'ancienne CC du canton de Chalamont,
- La TEOM à un taux de 14,50% sur les 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REDEVANCE SPECIALE pour les professionnels des 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REOM INCITATIVE sur les 15 communes de l'ancienne CC Chalaronne Centre,
- Les subventions des éco-organismes (CITEO, EcoFolio, EcoDDS),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries.

7.3 Etude des coûts 2019 selon la méthode « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Le coût « aidé » se définit par l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. **Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.**

Le coût aidé pour 2019 était de 94,5 € TTC par habitant.

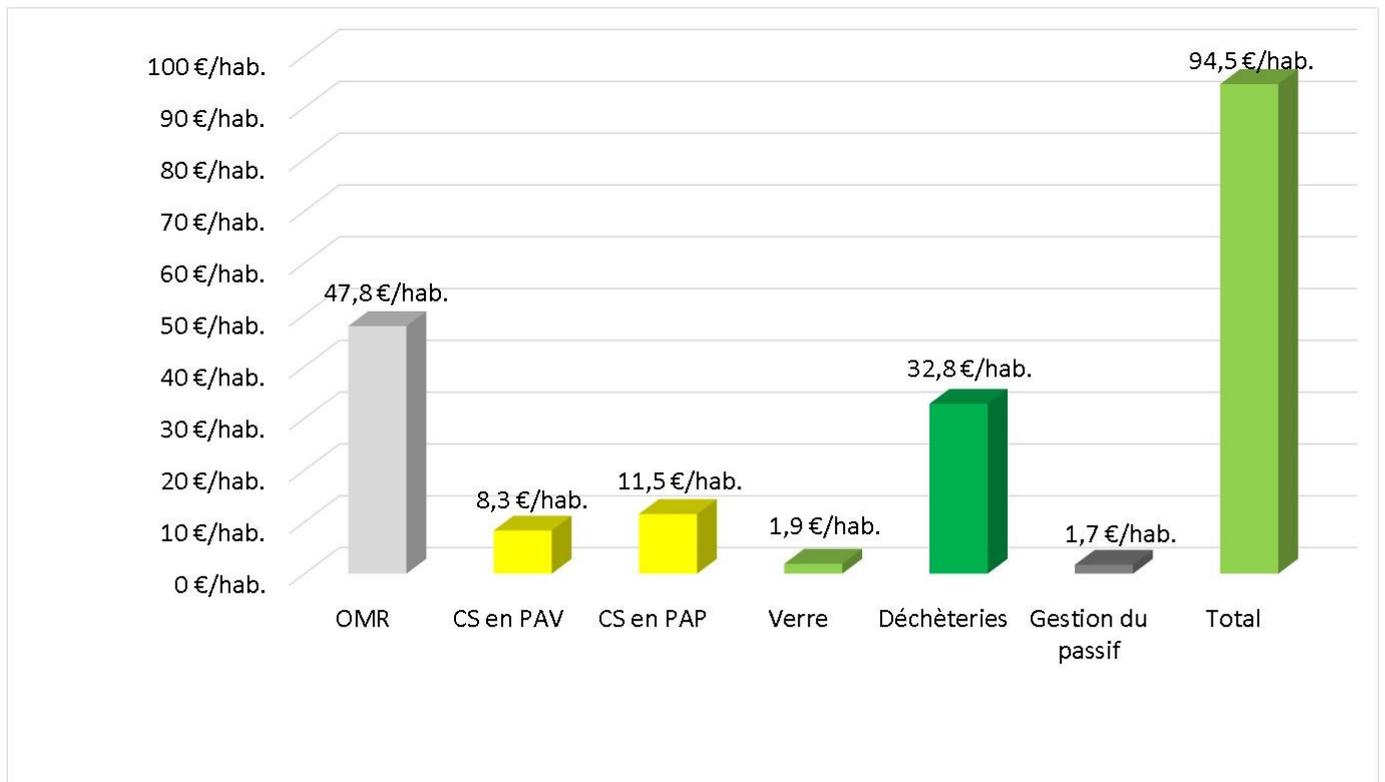


Figure 2 : Coût aidé 2019 en € TTC par type de collecte et par habitant

7.4 Situation de clôture de l'exercice comptable 2019

Le budget du SPGD est un budget annexe au budget général.

SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 (N)			
BUDGET : BA DECHETS			
Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	résultat de clôture de l'exercice 2019 (N-1)	- 79 438,41 €	903 873,35 €
2	Affectation 2018 (N-1) faite en 2019 (N)	-	- 82 168,52 €
3	RECETTES 2019	152 781,30 €	4 834 090,35 €
4	DEPENSES 2019	53 243,89 €	4 721 665,17 €
5	RESULTAT ANNEE 2019 (N)	99 537,41 €	112 425,18 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	20 099,00 €	934 130,01 €
	Solde d'investissement reporté en R en 001	20 099,00 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	- €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	288 135,46 €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- 268 036,46 €	934 130,01 €
10	Montant à affecter au 1068		268 036,46 €
11	Solde de fonctionnement reporté en R au 002		666 093,55 €

Tableau 21 : Situation de clôture du Budget Annexe Déchets pour l'exercice 2019

8 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

8.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

8.1.1 Le compostage domestique

Le compostage individuel

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois ou en plastique. Selon l'ADEME¹, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

Le compostage partagé

Cinq opérations de compostage partagé sont menées sur le territoire de la CCD :

- Au siège de la CCD : le composteur est partagé entre le Centre des Finances Publiques, l'Office Notarial, le Conseil départemental et les services de la Communauté.
- A la résidence le Cheval Blanc à Condeissiat : Cette action est menée en partenariat avec le bailleur Dynacité. Le composteur est partagé entre douze foyers,
- A la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Neuville-Les-Dames.
- Au camping de Châtillon-sur-Chalaronne.
- A la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

8.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

8.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la CC Chalaronne Centre a décidé d'instaurer la redevance incitative. Ainsi depuis 2013, l'ensemble des foyers, entreprises et administrations du territoire de l'ancienne CC Chalaronne Centre payent, en remplacement de la TEOM, la redevance incitative basée pour moitié environ sur une part fixe d'abonnement, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et pour l'autre moitié sur une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

Avec la mise en place de la redevance incitative, on peut constater une forte baisse des ordures ménagères résiduelles au profit des déchets collectés à la déchèterie et des déchets recyclables collectés aux points recyclage.

8.1.4 La réemploi

Cf. article 4.4.

¹ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

8.2 Les actions de communication à destination du grand public

8.2.1 Site internet monservicedechets.com

Le site internet www.monservicedechets.com a été mis en service en juin 2019. Les habitants peuvent retrouver des informations relatives à la collecte et au tri des déchets (actualités, localisation des points tri, jour de collecte, tri des déchets, règlement de collecte, ...) et faire des demandes en ligne (problème de collecte, achat d'un bac, ...).

Les habitants peuvent également retrouver des informations sur le site de la Communauté de Communes de la Dombes www.ccdombes.fr.

monservicedechets.com

Le service web qui facilite le tri dans votre commune

JE M'INFORME

J'AGIS

JE DIALOGUE

LA DOMBES communauté de communes

SUEZ

monservicedechets.com

JE M'INFORME je me renseigne sur les consignes de tri à proximité, je localise les points d'apport volontaire, j'accède à mon calendrier de collecte en fonction de mon adresse.

J'AGIS je demande une intervention, je signale tout dépôt sauvage et dépôt d'encombrants.

JE DIALOGUE j'échange avec ma collectivité et je reçois des notifications par sms/mails, toutes les actualités locales, des quiz, etc.

LA DOMBES communauté de communes

SUEZ

8.2.1 Réunions publiques d'information

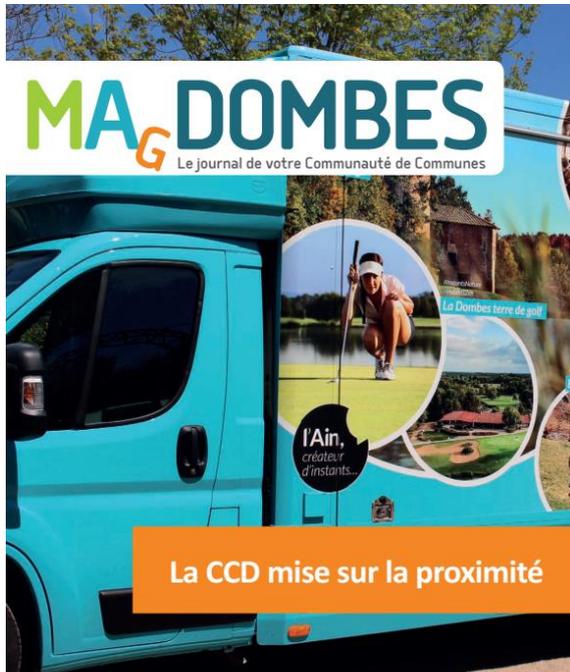
Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative dans les communes actuellement assujetties à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 9 réunions publiques ont été organisées selon le calendrier suivant :

Date	Commune
15 octobre 2019	Marlieux
22 octobre 2019	Chalamont
29 octobre 2019	Mionnay
5 novembre 2019	Saint Nizier-le-Désert
12 novembre 2019	Châtillon-la-Palud
19 novembre 2019	Saint Paul-de-Varax
26 novembre 2019	Saint André-de-Corcy
3 décembre 2019	Saint Marcel-en-Dombes
10 décembre 2019	Villars-les-Dombes

8.2.2 Lettres d'information

Les lettres d'information suivantes ont été distribuées aux habitants au cours de l'année 2019 :

- Lettre communautaire Mag Dombes (juin 2019)
- Lettre d'information Spécial Déchets (septembre 2019).



NATURE P. 7

Luttons contre les espèces exotiques envahissantes

ECONOMIE P. 9

Des aides pour les commerces

DÉCHETS P. 13

Place à la redevance incitative

N° 3 / Juin 2019



Après une phase de communication puis de mise en place progressive, la Redevance Incitative entrera officiellement en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour les 21 communes encore sous le régime de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



INTERVIEW DE ...

Michel Jacquard, vice-président en charge de l'Environnement au sein de la Communauté de Communes de la Dombes, nous en dit plus sur les enjeux de ce changement de système de financement.

» Quel est l'historique de la mise en place de la Redevance Incitative (RI) sur votre territoire ?

La mise en place de la Redevance Incitative sur les quinze communes de l'ex-Communauté de Communes Chalaronne Centre a eu lieu en 2013, faisant suite à une véritable prise de conscience des élus locaux. L'instauration de ce nouveau mode de financement s'est bien déroulée qu'après six mois, il n'a plus suscité aucune interrogation majeure.

» Quel bilan en dressons-vous ?

Tout le monde s'accorde à dire que la RI est une bonne chose car habitants et professionnels ont ainsi la possibilité d'agir à la fois sur leur production de déchets et sur leur facture. En tant maire en plus, chacun œuvre pour son territoire mais aussi pour l'environnement et l'avenir de la planète. Certaines ressources naturelles (énergies fossiles, minerais, bois, eau, etc.) sont menacées d'épuisement d'ici à 2050, il faut en tenir compte à notre échelon local.

» Pourquoi étendre la RI à l'ensemble de la population à partir du 1^{er} janvier 2021 ?

Cette mise en place de la RI, système plus équitable, sur l'ensemble de la Communauté de Communes fait suite à la Loi NOTRe qui oblige à une uniformité sur l'ensemble du territoire. Il était difficilement envisageable que l'ancien territoire de Chalaronne Centre repasse à la TEOM vu le succès acquis.

75% de la réussite du projet passe par la communication et la pédagogie. C'est pourquoi nous avons programmé un nombre conséquent de réunions publiques afin qu'un maximum de réponses soient apportées aux interrogations légitimes de nos concitoyens. Nous allons nous atteler à expliciter les enjeux de manière pérenne afin que chacun trouve son intérêt dans ce

nouveau système. Dès que nous aurons apporté la preuve que cela fonctionne, ce sera gagné !

» Plus largement, on sait que la Communauté de Communes a vraiment fait de l'environnement l'un de ses chevaux de bataille...

L'environnement est un sujet majeur et il est important d'apporter notre pierre à l'édifice. Nos administrés étant très sensibilisés à la question de la préservation de la nature, la RI est un moyen de tous se responsabiliser encore davantage. Notre rôle politique est avant tout de nous projeter dans le futur et d'anticiper les besoins des générations à venir. Trier est une chose, mais la réduction des déchets à travers une consommation plus responsable est essentielle. Réduire les emballages, réparer ou donner, offrir une seconde, voire une troisième vie aux objets, est également un levier important.

» À l'échelle de la Communauté de Communes, quelles incidences négatives craignez-vous ?

Il peut y avoir quelques dérives comme les dépôts sauvages ou la migration des déchets. Face à ces flux nous faisons appel au civisme et au bon sens de chacun. Mais, globalement, la Redevance Incitative a de larges effets positifs. Nous avons aussi mis en place des actions pédagogiques, notamment dans les écoles, afin que cette population d'avenir soit écologiquement bien éduquée et participe à sensibiliser les parents. Le questionnement des déchets est en effet l'affaire de tous.

Réparer ou donner, offrir une seconde voire une troisième vie aux objets est également un levier important.



8.2.3 Les animations de sensibilisation

Des interventions, animées par un agent de la Communauté de Communes, ont été menées sur la réduction et le tri des déchets. Ainsi sur l'année 2019, 38 classes ont été sensibilisées à la prévention des déchets (2 séances de 2 heures par classe).

Les écoles ayant bénéficié des interventions sont les suivantes :

- Abergement-Clémenciat
- Baneins
- Chalamont
- Chaneins
- Châtillon-sur-Chalaronne
- Mionnay
- Monthieux
- Neuville-Les-Dames
- Relevant
- Sandrans
- Saint André-le-Bouchoux
- Saint Paul-de-Varax
- Saint Trivier-sur-Moignans
- Villars-les-Dombes
- Villette-sur-Ain

8.2.4 Sacs réutilisables



Des sacs de course réutilisables ont été achetés par la Communauté de Communes afin de les distribuer lors des événements (réunions publiques, ...).

Les sacs sont fabriqués en France à partir de plastique recyclé.

8.2.5 Signalétique sur les camions de collecte

Trois nouveaux camions de collecte ont été personnalisés à l'image de la Dombes. Ces nouveaux véhicules circulent désormais toute la semaine pour assurer la collecte des déchets. Outre leur côté esthétique, ces visuels ont surtout un objectif pédagogique. En arrière-plan du message « Notre région est si belle. Ensemble trions nos déchets pour préserver l'environnement » on retrouve différentes photos emblématiques de la Dombes : un observatoire d'oiseaux, une pêche d'étang et une vue aérienne des étangs. De quoi rappeler à chacun l'importance de trier ses déchets voire même de les réduire afin de protéger cette nature si fragile. Côté budget, cette opération n'a entraîné aucun frais supplémentaire pour la Communauté de Communes puisqu'elle était prévue dans le marché passé avec le prestataire.

